

Interpellation du groupe des Vert.e.s – Mme Aude Jardin

Quid de la chartre de l'environnement urbain de la Ville de Morges?

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Savez-vous que la Ville de Morges s'est dotée il y a plus de 10 ans déjà d'une chartre de l'environnement urbain?

Cette dernière, bien que datant de 2013, est pourtant pleine de bonnes pratiques à suivre en matière d'arborisation, de végétalisation des façades et des toits, de l'intégration d'espaces verts potagers pour toute construction d'habitation, de la récupération et gestion de l'eau, de l'intégration du photovoltaïque, des stations-vélos, de la mobilité douce et PMR entre autres... plusieurs sujets que le groupe des Vert.es aimerait voir se développer plus efficacement à travers les nombreux projets urbains de la Ville de Morges.

Mais malgré tous les postulats, voeux, questions, émis sur les thèmes de la biodiversité, de bonnes pratiques en matière d'arborisation, de végétalisation des toitures, de récupération d'eau,... force est de constater que les nouvelles constructions et infrastructures qu'on peut observer ces dernières années dans notre ville ne semblent que très peu s'inspirer des recommandations de cette charte de l'environnement urbain pour la ville de Morges.

Face à ce constat, le groupe des Vert.e.s interpelle la Municipalité de la façon suivante :

La charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges est-elle systématiquement intégrée dans le cahier des charges des appels d'offre lancée par la Ville de Morges et dans l'évaluation des projets soumis ?

Si non : Pour quelles raisons ?

Si oui : comment la Municipalité évalue-t-elle l'efficacité de la mise en oeuvre des recommandations émises dans la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges dans les projets qui lui sont soumis?


Sylvie FAY



Olivier KALUZNY



Mikolajewski



Cédric Widmer



Vincent Cornut